



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingtième session

Rome, 18-22 mai 2020

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2019

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur de la Division des finances et Trésorier
Tél.: +3906 5705 4676

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit des informations à jour au Comité financier sur les résultats de l'évaluation actuarielle des obligations de l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel (ci-après dénommés «les plans»), au 31 décembre 2019.
- Section I. La section Introduction donne une description de ces plans, qui prévoient des prestations pour le personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident lié au travail. On y explique également l'objectif des évaluations actuarielles annuelles.
- Section II. La section Résultats des évaluations actuarielles fait le point sur l'ensemble des obligations liées aux plans au 31 décembre 2019, 2018 et 2017 et présente les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles. En 2019, le total des obligations au titre des plans a augmenté de 117,1 millions d'USD, passant de 1 364,5 millions d'USD au 31 décembre 2018 à 1 481,6 millions d'USD au 31 décembre 2019. Les différentes raisons de cette augmentation sont expliquées dans cette section.
- Section III. La section Situation financière actuelle indique le montant total des obligations, comptabilisées et non comptabilisées, ainsi que le total des obligations nettes inscrites au bilan au titre des plans, sur la base des évaluations actuarielles; elle présente également le montant total des obligations financées et non financées au 31 décembre 2019, 2018 et 2017, respectivement. Au 31 décembre 2019, le montant total des obligations non financées se chiffrait à 928,5 millions d'USD, contre 875,9 millions d'USD au 31 décembre 2018.
- Section IV. La section Comptabilisation et financement compare sur trois années consécutives, jusqu'au 31 décembre 2020, le coût des prestations au titre des services rendus. Au total, ce coût s'élève à 45,5 millions d'USD pour 2020, contre 39,2 millions d'USD pour 2019.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre acte des résultats de l'évaluation actuarielle de 2019 et de la situation financière présente, ainsi que de la comptabilisation et du financement des obligations qui incombent à l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel au 31 décembre 2019.

Projet d'avis

Le Comité:

- a noté que, au 31 décembre 2019, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 481,6 millions d'USD, soit une augmentation de 117,1 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2018.
- a également noté que l'augmentation nette de l'évaluation constatée au 31 décembre 2019 était due principalement à une modification des hypothèses actuarielles, à savoir: une baisse des taux d'actualisation appliqués; compensée par la variation du taux de change EUR-USD de fin d'année, l'évolution du montant des demandes de remboursement de frais médicaux et des dépenses administratives, et une baisse du taux d'évolution présumé des dépenses médicales.

I. Introduction

1. La FAO dispose de quatre plans (les «plans») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) – Les dispositions de ce régime ne s'appliquent qu'aux agents des services généraux en poste au Siège. Les indemnités leur sont versées au moment où ils quittent le service de l'Organisation ou en cas de promotion à la catégorie du cadre organique.
- Fonds des indemnités de départ (FID) – Il comprend les indemnités payables au personnel au moment de la cessation de service, notamment la prime de rapatriement, les frais du voyage de rapatriement et du déménagement, le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés et, le cas échéant, l'indemnité de licenciement et le capital décès.
- Assurance maladie après cessation de service (AMACS) – L'AMACS est un plan d'assurance maladie destiné aux fonctionnaires retraités et aux membres de leur famille qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. Le plan général d'assurance médicale (BMIP) assure le remboursement partiel de certains frais (hôpital, médecin, dentiste, psychiatre, physiothérapie, centre de soins palliatifs, verres correcteurs), sous réserve de diverses limitations et exclusions. Le coût du plan général d'assurance médicale est partagé entre les fonctionnaires retraités et l'Organisation.
- Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) – Le plan d'indemnisation vise à servir certaines prestations au personnel (y compris les consultants et les personnes employées au titre d'un accord de service personnel) en cas d'accident, de maladie ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Organisation. Ces prestations comprennent une rente ou une somme forfaitaire (complétant les prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le cas échéant) en cas de décès ou d'invalidité, et le remboursement de dépenses médicales et de frais d'hospitalisation à hauteur d'un montant raisonnable et autres dépenses directement liées au préjudice subi.

2. Tous les plans susmentionnés sont traités par l'Organisation comme des régimes à prestations définies. Pour se conformer aux exigences en matière de publication de l'information financière, l'Organisation charge, chaque année, une société extérieure d'actuaire d'effectuer une évaluation de tous les plans, afin:

- a) de déterminer les obligations globales de l'Organisation au titre des plans;
- b) d'établir les dépenses annuelles requises pour le fonctionnement des plans;
- c) de calculer les taux de contributions recommandés pour financer intégralement les obligations;
- d) de disposer des informations nécessaires pour établir les états financiers réglementaires.

Les évaluations actuarielles de 2019, 2018 et 2017 ont été réalisées par Aon Hewitt (www.aon.com). Le présent document, qui se réfère aux résultats de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2019, décrit la situation financière actuelle ainsi que la comptabilisation et le financement des obligations de l'Organisation, et présente des informations au 31 décembre 2018 et 2017 aux fins de comparaison.

II. Résultats des évaluations actuarielles

3. On trouvera, au tableau 1, une comparaison de l'ensemble des obligations actuarielles, par plan, au 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

Tableau 1

<i>(en millions d'USD)</i>							
Plan	2019	Augmentation / (Diminution)		2018	Augmentation / (Diminution)		2017
		MUSD	%		MUSD	%	
FRPI	22,7	4,1	22,0%	18,6	(2,4)	-11,4%	21,0
FID	62,5	6,9	12,4%	55,6	(2,5)	-4,3%	58,1
RICS	48,2	1,3	2,8%	46,9	(5,6)	-10,7%	52,5
AMACS	1 348,2	104,8	8,4%	1 243,4	(152,4)	-10,9%	1 395,8
Total des obligations actuarielles	1 481,6	117,1	8,6%	1 364,5	(162,9)	-10,7%	1 527,4

Comme le montre le tableau 1 qui précède, l'augmentation nette de 117,1 millions d'USD des obligations actuarielles entre 2019 et 2018 est notable. Les variations liées aux hypothèses et aux méthodes sont présentées ci-après.

Tableau 1a

Plans en faveur du personnel: sources des variations entre 2018 et 2019	Variations (en millions d'USD)
Variation attendue, sans nouveaux participants*	42,7
Diminution des taux d'actualisation	225,4
Variation du taux de change EUR/USD	(20,5)
Demandes de remboursement et dépenses administratives effectives	(54,9)
Diminution du taux d'évolution présumé des dépenses médicales	(44,8)
Modification de l'hypothèse relative au nombre de fonctionnaires optant pour le maintien de l'assurance-maladie au départ à la retraite	(23,7)
Nouveaux participants	3,9
Demandes de remboursement et contributions des participants: écart constaté par rapport aux prévisions	(6,9)
Autres variations des données démographiques	(4,9)
Autres	0,8
Augmentation totale nette	117,1

* Augmentation attendue du fait du coût des prestations au titre des services rendus (droits acquis supplémentaires) et des charges financières, compensée par la diminution résultant des prestations versées

4. L'évaluation actuarielle des plans exige que la FAO adopte certaines hypothèses afin d'estimer au mieux le coût de la fourniture des prestations à son personnel. Ces hypothèses sont à la fois démographiques (par exemple, taux de mortalité effectif/estimé, taux de rotation du personnel, montant des demandes de remboursement au titre des assurances maladie, etc.) et financières (par exemple, taux d'actualisation, montant futur des traitements et des prestations, dépenses médicales futures, etc.). En raison de la variation de ces facteurs, tant internes qu'externes, la FAO et les actuaires conduisent un examen annuel des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles et procèdent à des ajustements quand ils les estiment nécessaires pour une plus grande précision du calcul des obligations. Comme la plupart des calculs actuariels, les évaluations annuelles sont sujettes à nombre d'incertitudes et d'impondérables. En particulier, la valeur des obligations de la FAO au titre des plans est très sensible aux variations du taux de change EUR/USD, du taux d'actualisation et des demandes de remboursement de frais médicaux ainsi que de l'inflation des dépenses médicales. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des plans pour 2019, 2018 et 2017 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2

Principales hypothèses	2019	2018	2017
Économiques			
Taux d'actualisation			
AMACS	2,0%	2,9%	2,5%
RICS	0,6%	1,3%	1,1%
FID	2,2%	3,2%	2,7%
FRPI	3,4%	4,4%	3,7%
Taux d'inflation des dépenses médicales	4,10 % pour 2020, puis baisse de 0,05 point de pourcentage tous les ans pour passer à 3,70 % en 2028 et les années suivantes.	4,6 % pour 2019, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour passer à 4,1 % en 2029, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les ans pour passer à 3,7 % en 2033 et les années suivantes.	4,6 % pour 2018, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour passer à 4,1 % en 2029, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les ans pour passer à 3,7 % en 2033 et les années suivantes.
Taux d'inflation (indice général des prix)	1,8% à 2,2% (selon les plans)	1,8% à 2,2% (selon les plans)	2,5 % par an
Taux de change au comptant EUR/USD en fin d'année	1,12	1,14	1,20

III. Situation financière actuelle

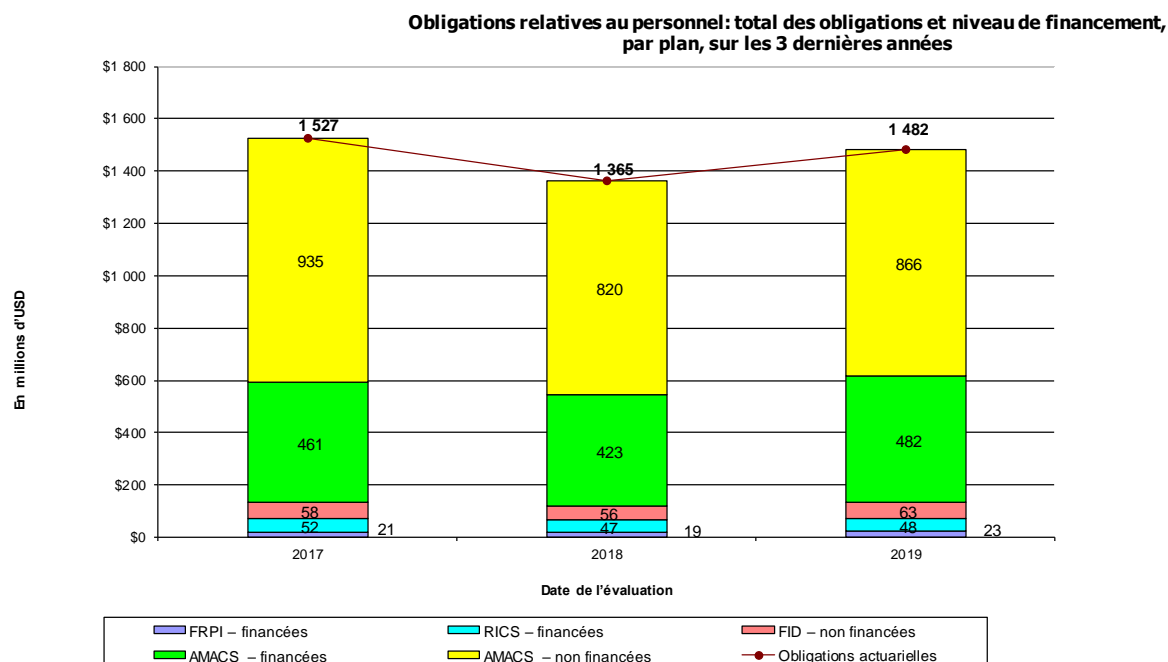
5. Le tableau 3 ci-après indique le montant total des obligations comptabilisées au titre des plans sur la base des évaluations actuarielles, ainsi que le montant total des obligations financées et non financées pour tous les plans, comparé à la juste valeur boursière des placements à long terme affectés à ce financement au 31 décembre 2019, 2018 et 2017, respectivement.

Tableau 3

	2019	2018	2017
	(en millions d'USD)		
	millions d'USD	millions d'USD	millions d'USD
Plan			
FRPI	22,7	18,6	21,0
FID	62,5	55,6	58,1
RICS	48,2	46,9	52,5
AMACS	1 348,2	1 243,4	1 395,8
Total des obligations résultant de l'évaluation actuarielle	1 481,6	1 364,5	1 527,4
À déduire: Placements à long terme affectés aux plans (à leur juste valeur de réalisation)	(553,1)	(488,6)	(534,3)
Total des obligations non financées **	928,5	875,9	993,1
** Dont:			
FID	62,5	55,6	58,1
AMACS	866,0	820,3	935,0
Total des obligations non financées	928,5	875,9	993,1

Le graphique 1 ci-dessous présente le montant total des obligations relatives au personnel, par plan, et fait le point sur leur niveau de financement:

Graphique 1



6. En 2019, la valeur comptable des placements à long terme de l'Organisation affectés au financement des obligations liées aux plans a augmenté de 64,5 millions d'USD, passant de 488,6 millions d'USD au 31 décembre 2018 à 553,1 millions d'USD au 31 décembre 2019. Pour plus de détails sur ces actifs, on se reportera au Rapport sur les placements 2019 (FC 180/3).

IV. Comptabilisation et financement

7. Le tableau 4 et le graphique 2 ci-après présentent le coût annuel des prestations au titre des services rendus¹ durant la période triennale se terminant le 31 décembre 2020, sur la base des évaluations actuarielles arrêtées respectivement au 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

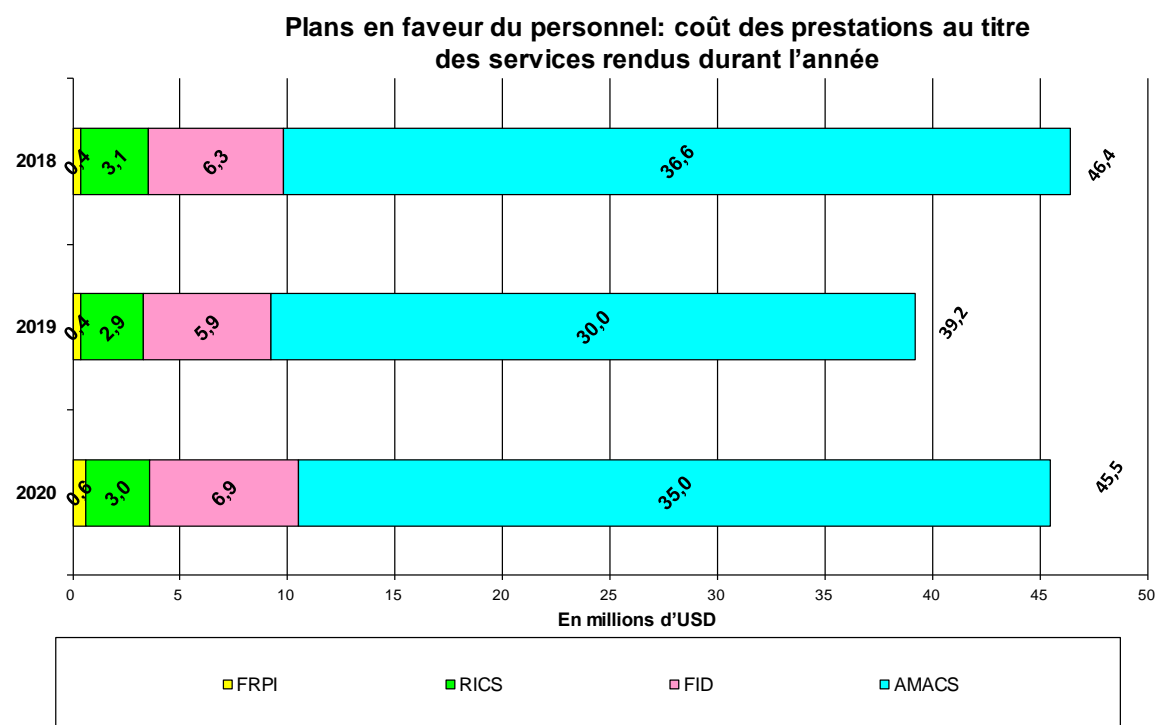
¹ Le coût des prestations au titre des services rendus durant la période est un élément standard des dépenses de personnel qui correspond aux prestations qui seront versées dans l'avenir en échange des services fournis par les membres du personnel en activité durant l'année. Ce coût concerne le Programme ordinaire et également les fonds fiduciaires.

Tableau 4

<i>Coût des prestations au titre des services rendus durant la période</i>						
Plan	2020		2019		2018	
	en millions d'USD	en % du total des dépenses	en millions d'USD	en % du total des dépenses	en millions d'USD	en % du total des dépenses
FRPI	0,6	1,3%	0,4	1,0%	0,4	0,9%
FID	6,9	15,2%	5,9	15,1%	6,3	13,6%
RICS	3,0	6,6%	2,9	7,4%	3,1	6,7%
AMACS	35,0	76,9%	30,0	76,5%	36,6	78,9%
Total	45,5	100,0%	39,2	100,0%	46,4	100,0%

8. Outre les chiffres présentés ci-dessus, les actuaires analysent à l'heure actuelle l'éventualité d'une augmentation du coût des prestations au titre des services rendus en ce qui concerne les prestations du FRPI susceptibles d'être versées à du personnel autre que des fonctionnaires. Cela n'a cependant pas d'incidence sur les obligations au titre du FRPI au 31 décembre 2019.

Graphique 2



9. Au total, en 2020, le coût des prestations dues au titre des services rendus augmentera de 6,3 millions d'USD, dont 5,0 millions pour l'AMACS. Les raisons de l'augmentation enregistrée pour l'AMACS sont les suivantes:

- une augmentation de 9,2 millions d'USD due à la diminution du taux d'actualisation (passé de 2,9 à 2,0 pour cent);
- une augmentation de 2,1 millions d'USD due aux nouveaux participants;
- compensées par une diminution de 2,6 millions d'USD résultant de la variation du montant des demandes de remboursement de frais médicaux et des dépenses administratives et du taux d'évolution présumé des dépenses médicales;

- compensées par une diminution de 3,7 millions d'USD résultant de la variation du taux de change EUR/USD et d'autres variations des données démographiques.

10. Les résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence prévoient que les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent serviront en premier lieu à financer le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour l'un et l'autre. Ces résolutions prévoient en outre qu'au-delà, les placements et les revenus des placements seront affectés d'abord à l'AMACS, puis au Fonds des indemnités de départ (FID). Au 31 décembre 2019, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant (voir également le tableau 3 et le graphique 1). Les placements à long terme affectés au financement des plans, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, sont présentés au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Placements à long terme affectés au financement des plans			
Plan	2019	2018	2017
	Millions d'USD	Millions d'USD	Millions d'USD
<i>Intégralement financés</i>			
FRPI	22,7	18,6	21,0
RICS	48,2	46,9	52,5
<i>Partiellement financés</i>			
AMACS	482,2	423,1	460,8
<i>Non financés</i>			
FID	0,0	0,0	0,0
Total des obligations financées	<u>553,1</u>	<u>488,6</u>	<u>534,3</u>
Mode de financement des obligations:			
Placements à long terme affectés aux plans	<u>553,1</u>	<u>488,6</u>	<u>534,3</u>